

Monuments historiques et sites patrimoniaux

« Monument historique », « Patrimoine européen », « Architecture contemporaine remarquable », « Site patrimonial remarquable », « Jardin remarquable », « Maisons des Illustres », « Villes et pays d'art et d'histoire », etc. : existants depuis le début du XIX^e siècle ou créés par le ministère de la Culture et inscrits dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, ces protections juridiques, labels et appellations ont pour objectif la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel dans toute sa diversité, bâti ou paysager, sur l'ensemble du territoire français. L'animation des monuments et sites contribue à leur offrir une meilleure visibilité afin de permettre à tous les publics de découvrir et d'approfondir leur connaissance du patrimoine.

Un fort ancrage territorial des monuments historiques

La réflexion sur la protection et la conservation des monuments historiques s'est développée tout au long du XIX^e siècle et a abouti à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, qui a notamment fixé des critères et une procédure de classement, puis à la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, qui a posé les bases de la réglementation actuelle. La protection a pour objectif d'assurer la conservation du patrimoine immobilier et mobilier et peut être de deux sortes : le classement ou l'inscription à l'inventaire au titre des monuments historiques, ce qui détermine les niveaux d'obligation de protection et de restauration. Depuis la création en 1837 de la commission des monuments historiques, plus de 45 400 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques en France et près d'un tiers d'entre eux sont classés (tableaux 1 et 2). Les architectures domestiques et religieuses sont les plus nombreuses, respectivement un tiers chacune.

La région Nouvelle-Aquitaine compte le plus grand nombre d'immeubles protégés au titre des monuments historiques (14 % du total). Les régions Occitanie (11 %), Auvergne-Rhône-Alpes (11 %) et Grand Est (10 %) sont également bien pourvues avec plus de 4 500 immeubles protégés sur leur territoire. Cet ancrage territorial est d'autant plus marqué que 43 % de l'ensemble des monuments français appartiennent aux communes et intercommunalités, quand 45 % sont des propriétés privées (tableaux 1 et 2).

Les objets mobiliers peuvent également être protégés au titre des monuments historiques : on en recense environ 261 000 en 2020. Il s'agit principalement de sculptures (près de 40 % des objets mobiliers), d'objets religieux et de peintures ; on compte, par exemple, 1 600 orgues classés ou inscrits.

Reprise de la fréquentation des monuments nationaux en 2021

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un établissement public à caractère administratif chargé au nom de l'État de la conservation et de l'ouverture au public d'un réseau d'une centaine de monuments nationaux, parmi lesquels l'Arc de triomphe de l'Étoile, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, la Conciergerie, la Sainte-Chapelle du palais de justice de Paris, le Panthéon, l'hôtel de la Marine et la cité de Carcassonne qui illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français.

Malgré un contexte toujours très difficile (fermeture pendant près de cinq mois, jauges réduites, instauration du passe sanitaire et faible présence des touristes internationaux), le Centre des monuments nationaux a accueilli 4,7 millions de visiteurs en 2021, soit une progression de 35 % par rapport à 2020, mais un repli de 53 % par rapport à 2019. Si la fréquentation n'est pas revenue à un niveau comparable à celle enregistrée en 2019, des records de visites ont néanmoins été observés pour certains sites en 2021, notamment ceux situés en zones rurales, à l'instar de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de l'abbaye de la Sauve-Majeur ou des sites archéologiques de Glanum ou de Sanxay.

La fréquentation du CMN a aussi été portée par l'organisation d'événements qui ont su attirer leur public. Parmi ceux-ci, on peut citer l'ouverture au public de l'hôtel de la Marine, l'empaquetage de l'Arc de triomphe par Christo et Jeanne-Claude, l'accueil des œuvres d'Ousmane Sow à la citadelle de Mont-Dauphin, ou encore l'installation de celles d'Anselm Kiefer et de Pascal Dusapin au Panthéon. L'année 2021 est également marquée par la panthéonisation de Joséphine Baker, sixième femme à faire son entrée au Panthéon. Cette artiste engagée à la personnalité charismatique a attiré de nombreux visiteurs venus lui rendre hommage au cours de deux journées exceptionnellement gratuites d'ouverture au public au mois de décembre 2021. Enfin, l'exposition commémorant l'anniversaire de l'abolition de la peine de mort qui s'est également tenue au Panthéon du 8 octobre 2021 au 9 janvier 2022 a attiré des milliers de visiteurs. Ces deux événements ont permis au Panthéon d'enregistrer 368 000 entrées au cours de l'année 2021, soit une augmentation de 65 % par rapport à 2020 (tableau 3).

Enfin, il faut noter que l'hôtel de la Marine, qui a ouvert ses portes au public pour la première fois au mois de juin 2021, après une importante campagne de restauration et de remeublement et dont les espaces dédiés à la découverte des trésors de la collection Al Thani sont accessibles depuis le mois de novembre dernier, a, quant à lui, déjà reçu plus de 210 000 visites, confirmant l'intérêt des publics nationaux et internationaux pour ce type de monuments.

Les monuments nationaux en région ont attiré plus de 2,8 millions de visiteurs en 2021

Si la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire (2,8 millions de visiteurs en 2021 contre plus de 7 millions de visiteurs en 2019), la quasi-totalité des monuments a connu, en 2021, une hausse sensible par rapport à 2020. L'abbaye du Mont-Saint-Michel (608 420 entrées, + 22 %) est le monument national le plus visité en région. C'est également le cas de nombreux autres monuments tels que l'abbaye de Montmajour (39 990 entrées, + 96 %), le château de Voltaire à Ferney (21 850 entrées, + 70 %), le monastère royal de Brou (62 710 entrées, + 43 %), le château de la Motte-Tilly (10 460 entrées, + 58 %) et le château d'Aulteribe (6 260 entrées, + 53 %). C'est aussi le cas de monuments qui avaient connu des périodes de fermeture plus longues et des jauges plus restreintes en 2020 en raison de leur exigüité : les tours de la cathédrale de Bourges (8 320 entrées, + 304 %), la grotte de Font-de-Gaume (18 180 entrées, + 192 %), la grotte de Pair-non-Pair (6 330 entrées, + 114 %), les tours de la cathédrale d'Amiens (5 020 entrées, + 98 %) ou la tour Pey-Berland (22 770 entrées, + 90 %).

En 2021, certains monuments ont même enregistré une fréquentation supérieure à celle de 2019. Ainsi, en Occitanie, le château de Gramont et son exposition « Costumer la Renaissance » (6 340 entrées contre 3 570 en 2019, soit une progression de 78 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la place forte de Mont-Dauphin, qui accueille l'ensemble de sculptures « Little Bighorn » d'Ousmane Sow depuis le 6 juillet et pour une durée de dix ans (14 320 entrées contre 11 660 en 2019, + 23 %) ou encore de la colonne de la Grande Armée à Wimille en Haut-de-France (5 040 entrées contre 4 690 en 2019, soit + 8 %).

Une importante fréquentation des sites internet

Les sites internet des monuments ont connu aussi une forte fréquentation (12 millions de pages vues en 2021, soit + 41 % par rapport à 2020 – et 9,8 millions d'utilisateurs uniques –

+ 46 %), grâce notamment à la réouverture des monuments, à l'intérêt renouvelé des Français pour leur patrimoine et à deux temps forts de la saison culturelle : l'inauguration de l'hôtel de la Marine et l'installation de Christo et Jeanne-Claude à l'Arc de triomphe. Le CMN a également continué à développer sa communication sur les réseaux sociaux en pérennisant ses visites de monuments sur Facebook (100 500 abonnés, + 2,6 %), et en étendant sa présence auprès de nouveaux publics avec son arrivée sur Tik Tok et LinkedIn en 2021.

Les domaines nationaux : « un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation »

Le décret n° 2017-720 du 2 mai 2017 a défini une première liste de six domaines nationaux : domaine de Chambord, domaine du Louvre et des Tuileries, domaine de Pau, château d'Angers, palais de l'Élysée, palais du Rhin, ainsi que le périmètre qui leur est associé en application de l'article L. 621-35 du Code du patrimoine. Le décret du 10 septembre 2021 a complété cette liste avec l'ajout de cinq ensembles immobiliers, dont la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a reconnu « le lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation ». Ces cinq ensembles immobiliers sont le Palais-Royal, le palais de la Cité à Paris, le château de Vincennes en Île-de-France, ainsi que les châteaux de Coucy et de Pierrefonds dans les Hauts-de-France. Enfin, le décret du 17 juin 2022 a créé cinq nouveaux domaines nationaux : les domaines de Meudon, du château de Malmaison et de Saint-Cloud en Île-de-France, le domaine du château de Villers-Cotterêts et le domaine du château de Compiègne dans les Hauts-de-France. Au terme de l'année 2022, le nombre de domaines nationaux s'élevé donc à seize. La propriété de ces domaines nationaux relève en totalité ou pour l'essentiel de l'État.

En 2021, année anniversaire de ses 200 ans d'ouverture au public, et en dépit de sa fermeture au cours des cinq premiers mois de l'année, le domaine national de Chambord a enregistré 708 000 entrées, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2020 mais un repli de 37 % par rapport à 2019.

La fréquentation du château d'Angers connaît une progression de 22 % par rapport à 2020 avec plus de 154 000 entrées mais un repli de 38 % par rapport à 2019. Le château de Vincennes a enregistré plus de 58 000 visiteurs, soit une progression de 22 % par rapport à 2020 mais un repli de 56 % par rapport à 2019. Au château de Coucy dans l'Aisne, on note un repli de 3 % par rapport à 2020 et de 34 % par rapport à 2019. Le château de Pierrefonds dans l'Oise connaît une progression de 15 % par rapport à 2020 et un repli de 42 % par rapport à 2019. Par ailleurs, le château de Pau compris dans le domaine a enregistré 43 640 entrées, soit un repli de 7 % par rapport à 2020 et de 54 % par rapport à 2019.

Le financement de la conservation des monuments historiques : des dispositifs innovants

Afin de compléter les financements de l'État en faveur des monuments historiques, deux dispositifs innovants, soutenus par le ministère de la Culture, ont été créés en 2018. Le premier est la mission Patrimoine en péril confiée à Stéphane Bern par le président de la République, et soutenue par la Fondation du patrimoine et la Française des jeux. Le loto du Patrimoine rencontre un succès populaire qui ne se dément pas : plus de 100 millions d'euros ont été collectés au titre des quatre éditions. Cette somme a été complétée par 56 millions d'euros de crédits exceptionnels accordés par le ministère de la Culture pour les projets protégés au titre des monuments historiques et par 15 millions d'euros de dons et de mécénats d'entreprises. Depuis 2018, la mission Patrimoine s'est engagée dans la restauration de 627 sites. 154 opérations sont d'ores et déjà achevées. Ces édifices, protégés ou non au titre des monuments historiques, sont répartis sur tout le territoire de la France métropolitaine (un édifice par département) et des collectivités d'outre-mer, dans les espaces urbains comme dans les zones rurales, et représentent la diversité patrimoniale : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, maisons d'artistes, bibliothèques, moulins, jardins, etc.

Le second dispositif est spécifiquement consacré aux monuments historiques des petites communes, qui concentrent sur leur territoire la majorité des monuments historiques sans, le plus souvent, disposer de ressources suffisantes pour en assurer seules l'entretien, la restauration et la mise en valeur. Le Fonds incitatif et partenarial (FIP), doté de 61 millions d'euros depuis 2018, permet au ministère de la Culture, sous réserve d'un engagement minimum du propriétaire et du conseil régional, de renforcer son taux de subventionnement pour les projets sélectionnés.

Depuis 2018, ce fonds a permis le lancement de 576 opérations qui, le plus souvent, n'auraient pu démarrer faute de financements suffisants. Plus des trois quarts des projets concernent des communes de moins de 2 000 habitants.

Des labels récents valorisant le lien entre patrimoine bâti et histoire

Au cours des vingt dernières années, des labels comme « Architecture contemporaine remarquable », « Maisons des illustres » ou « Patrimoine européen », ont été créés pour valoriser le lien entre le patrimoine bâti et l'Histoire.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué depuis 2016 aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du xx^e siècle », créé en 1999 : ce label concerne des œuvres qui ne sont pas protégées au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de cent ans. Il vise la sensibilisation à l'architecture moderne, souvent méconnue du grand public, et son inscription dans l'histoire urbaine.

Créé en 2011, le label « Maisons des illustres », attribué pour cinq ans renouvelables, signale quant à lui des lieux conservant la mémoire de personnalités qui se sont illustrées dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Six nouvelles maisons ont rejoint le réseau qui compte 251 maisons en 2021 réparties sur l'ensemble des régions de France dont quatre situées à l'étranger (Guernesey, Le Maine et la Nouvelle-Orléans aux États-Unis, Maroc), et un jumelage en Chine (tableau 4). C'est en Île-de-France que l'on comptabilise le plus de maisons (40), suivie de la Nouvelle-Aquitaine (28), de l'Occitanie (24) et du Grand Est (22). Le réseau a enregistré plus de 33,4 millions de visiteurs depuis la création du label, mais subit une importante chute de sa fréquentation en 2020 en raison de la crise sanitaire, avec 1,7 million de visiteurs enregistrés (- 61 % par rapport à 2019).

Enfin, le label « Patrimoine européen » a été créé en 2005 par plusieurs États membres de l'Union européenne, sur proposition de la France. Depuis 2013, l'Union européenne décerne le label aux biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc., qui font revivre le récit européen et l'histoire qui le sous-tend. À ce jour, 48 sites européens ont été labellisés dont 5 français : l'abbaye de Cluny (Bourgogne), la maison de Robert Schuman (Lorraine), le quartier européen de Strasbourg (Alsace). L'ancien camp de concentration de Natzweiler (Alsace) et ses camps annexes, dont la candidature a été portée par la France et l'Allemagne, a reçu le label en 2018. En 2020, c'est le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) qui a été labellisé.

Des labels et des dispositifs de protection valorisant des territoires urbains et paysagers

Le label des « Villes et pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de démocratisation culturelle et de sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage, de l'architecture du xx^e siècle et de l'art contemporain fait partie des priorités inscrites dans les conventions « Villes et pays d'art et d'histoire » signées par les collectivités, qui s'inscrivent ainsi dans une démarche de promotion culturelle de leur territoire et de développement durable. Ce label compte en 2021 205 villes et pays d'art et histoire, dont 81 pays et 124 villes. Il a fait l'objet d'une déconcentration

en région fin 2019. La Commission régionale du patrimoine et de l'architecture a ainsi repris les attributions de l'ancien Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire en 2016 ; elle examine les dossiers de labellisation à ce titre depuis 2020.

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le dispositif « Site patrimonial remarquable », qui crée une servitude d'utilité publique, a lui aussi pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Ce classement se substitue aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et aux secteurs sauvegardés. On dénombre près de 945 sites patrimoniaux remarquables sur le territoire.

Enfin, le label « Jardins remarquables », mis en place en 2004 pour une durée de cinq ans renouvelables, distingue des jardins et des parcs ouverts au public, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. À la fin de 2021, on compte 456 jardins labellisés « Jardin remarquable » : ils sont présents dans l'ensemble des régions de France, à l'exception de la collectivité de Guyane et de Mayotte (tableau 5). On trouve le plus grand nombre de jardins remarquables en Nouvelle-Aquitaine (58), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (49) et dans le Grand Est (47). À l'échelle de la superficie des régions, ce sont l'Île-de-France, la Guadeloupe et la collectivité de la Martinique qui présentent la plus forte densité de jardins remarquables.

Patrimoine mondial de l'Unesco en 2021

Le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Sa liste est actualisée chaque année depuis 1978 par l'Unesco. Parmi les 1 154 biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2021, 49 sont français : on compte 42 biens et paysages culturels, 6 biens naturels et un bien mixte. En 2021, la France se classe au quatrième rang du classement (ex aequo avec l'Espagne) derrière l'Italie (58), la Chine (56) et l'Allemagne (51) (graphique 1). En 2021, la France a enregistré trois nouvelles inscriptions : le phare de Cordouan en Gironde, la ville de Vichy dans l'Allier, au titre des grandes villes d'eau d'Europe, et Nice dans les Alpes-Maritimes en qualité de ville de la villégiature d'hiver de riviera.

Une inscription multinationale au patrimoine immatériel de l'humanité en 2021

Le patrimoine culturel immatériel rassemble l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme contribuant à son identité. Traditions orales, musicales, chorégraphiques, langues, jeux et sports traditionnels, savoir-faire artisanaux, etc. participent du patrimoine culturel immatériel. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fait partie des politiques culturelles de la France depuis qu'elle a ratifié en 2006 la convention de l'Unesco de 2003. Sur les 631 pratiques et expressions culturelles inscrites sur les listes du patrimoine culturel immatériel et le registre des bonnes pratiques de sauvegarde de l'Unesco par 140 pays, on en dénombre 23 qui concernent la France dont 9 issues de candidatures multinationales.

En 2021, la France a inclus 17 nouveaux éléments à son inventaire national du patrimoine culturel immatériel en vue de leur sauvegarde : les pêches traditionnelles en Basse-Loire aval (Pays de La Loire), les festivals de Tango en France (France), la pêche au carrelet sur l'arc atlantique (Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne), le Seloo ou Selo, chants polyphoniques de Hnyei laai-Ouvea, (Îles Loyauté, Nouvelle-Calédonie).

En 2021, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a réalisé une mission d'information sur le patrimoine culturel immatériel. Près de vingt ans après l'adoption de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le rapport de mission souligne le rôle déterminant des collectivités territoriales dans la politique

publique du patrimoine immatériel. Il s'agit d'un véritable enjeu pour les politiques publiques à destination des territoires car le patrimoine culturel immatériel permet de « redonner leurs lettres de noblesse à des pratiques populaires longtemps déconsidérées » et favorise la diversité culturelle à l'échelon territorial. Ce rapport évoque le patrimoine culturel immatériel en tant que levier de cohésion sociale et intergénérationnelle ; il rappelle que le patrimoine n'est pas un label, mais une catégorie d'action publique visant la sauvegarde des pratiques culturelles identifiées, à l'initiative et avec des communautés patrimoniales.

Cette même année, la France s'est engagée dans une candidature multinationale qui a été couronnée de succès. Ainsi, la fauconnerie, un patrimoine humain vivant porté par de nombreux pays (Émirats arabes unis, Autriche, Belgique, Croatie, Tchéquie, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, république de Corée, Kirghizistan, Mongolie, Maroc, Pays-Bas, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, Arabie saoudite, Slovaquie, Espagne et République arabe syrienne) a été inscrite sur la liste représentative.

Pour en savoir plus

- *Présentation de la mission Bern « Patrimoine en péril »*, Ministère de la Culture, mai 2018 : <http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Presentation-de-la-mission-Bern-Patrimoine-en-peril>, <https://www.missionbern.fr/>
- *Patrimostat, édition 2019*, Ministère de la Culture, juillet 2020 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoStat/Patrimostat-2019>
- *Patrimostat, édition 2020*, Ministère de la Culture, septembre 2021 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2020>
- Rapport annuel d'activité, Centre des monuments nationaux, 2020
- *Patrimostat, édition 2021*, Ministère de la Culture, juillet 2022 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2021>
- Philippe BÉLAVAL, *La Stratégie et les projets de l'établissement pour 2021*, CMN, février 2021 : <https://presse.monuments-nationaux.fr/view/pdf/9955316>
- <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>
- Unesco : <https://whc.unesco.org/fr/list/>
- Rapport d'activité 2018-2021 : mission patrimoine « ensemble, sauvons notre patrimoine! »

Tableau 1 – Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2020

En unités et %

Type de propriété	Nombre de monuments historiques	% du total
Privée	20 357	45
Commune ou communauté de communes	19 476	43
État	1 680	4
Mixte publique/privée	1 082	2
Département	651	1
Autre propriété publique	367	1
Liée à un culte*	241	1
Mixte publique	197	> 1
Région	49	> 1
Autre**	26	> 1
Non renseigné	1 289	3
Total	45 415	100

* Propriété diocésaine ou autre culte. Lié ou non à une propriété privée ou publique.
 ** Banque de France, Office national des forêts, organisme professionnel ou État étranger.

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2020

En unités et %

	Monuments classés	Monuments inscrits	Total	% du total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 477	3 376	4 853	11
Bourgogne-Franche-Comté	1 136	2 514	3 650	8
Bretagne	1 150	1 981	3 131	7
Centre-Val de Loire	851	1 952	2 803	6
Corse	142	189	331	1
Grand Est	1 672	2 871	4 543	10
Hauts-de-France	1 143	2 008	3 151	7
Île-de-France	1 154	2 713	3 867	9
Normandie	975	2 031	3 006	7
Nouvelle-Aquitaine	1 876	4 352	6 228	14
Occitanie	1 488	3 404	4 892	11
Pays de la Loire	667	1 465	2 132	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	898	1 397	2 295	5
Outre-mer	128	405	533	1
Total	14 757	30 658	45 415	100

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Fréquentation des dix premiers monuments nationaux en nombre de visites, 2018-2021

En unités et %

Ville	Site	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution 2021/2019 (%)
Paris	Arc de triomphe	1 606 710	428 640	510 340	19	- 68
Mont-Saint-Michel	Abbaye	1 479 290	497 000	608 420	22	- 59
Paris	Sainte-Chapelle	1 375 610	296 430	373 330	26	- 73
Paris	Panthéon	875 670	223 220	368 080	65	- 58
Carcassonne	Château et remparts	621 150	266 750	316 400	19	- 49
Paris	Tours de la cathédrale Notre-Dame	*	*	*		
Paris	Conciergerie	455 910	137 070	163 340	19	- 64
Azay-le-Rideau	Château	310 320	149 070	180 460	21	- 42
Angers	Château	247 740	126 480	154 330	22	- 38
Aigues-Mortes	Tours et remparts	191 600	110 920	145 940	32	- 24
Saint-Cloud	Domaine national	144 340	83 770	158 630	89	10
Total top 10		7 308 340	2 321 370	2 981 290	28	- 61
Total monuments nationaux		10 068 640	3 502 560	4 739 030	35	- 51

* Les tours de la cathédrale Notre-Dame sortent du top 10, en raison de leur fermeture au public suite à l'incendie d'avril 2019.

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Centre des monuments nationaux/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Répartition des maisons des illustres en 2021

En unités et %

	Nombre de maisons des illustres	% du total
Île-de-France	40	16
Nouvelle-Aquitaine	28	11
Occitanie	24	10
Grand Est	22	9
Auvergne-Rhône-Alpes	19	8
Bourgogne-Franche-Comté	19	8
Normandie	19	8
Centre-Val de Loire	20	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	7
Hauts-de-France	10	4
Bretagne	8	3
Pays de la Loire	7	3
Guadeloupe	4	2
Étranger	4	2
Corse	3	1
Guyane	3	1
Martinique	2	1
Polynésie française	1	0
Jumelage	1	0
Mayotte	0	0
Réunion	0	0
Total	251	100

N.B. : le label compte un jumelage en Chine.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

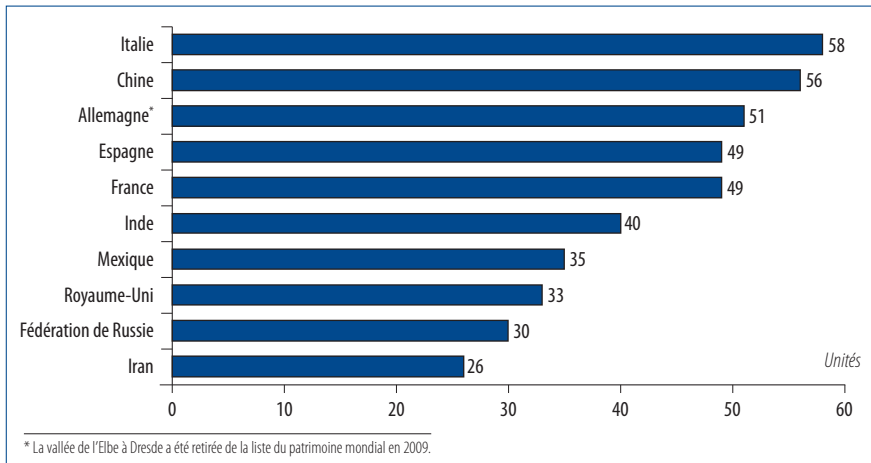
Tableau 5 – Répartition régionale des jardins remarquables en 2021

En unités et %

	Nombre de jardins	% du total
Nouvelle-Aquitaine	58	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49	11
Grand Est	47	10
Île-de-France	40	9
Occitanie	39	9
Normandie	37	8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	7
Centre-Val de Loire	31	7
Hauts-de-France	34	7
Bourgogne-Franche-Comté	31	7
Bretagne	25	5
Pays de la Loire	21	5
Guadeloupe	5	1
Martinique	4	1
Corse	2	0
Réunion	2	0
Guyane	0	0
Mayotte	0	0
Total	456	100

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2021



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022